
Adresse des administrateurs du directoire du district de Neuf-Saarverden qui témoignent de l'esprit civique dans le district et demandent l'unification de deux commune sous le titre de Réunion-sur-Saar, lors de la séance du 28 germinal an II (17 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du directoire du district de Neuf-Saarverden qui témoignent de l'esprit civique dans le district et demandent l'unification de deux commune sous le titre de Réunion-sur-Saar, lors de la séance du 28 germinal an II (17 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 679-680;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29991_t1_0679_0000_4

Fichier pdf généré le 01/02/2023

[Etat des dons, 4 germ. II].

Noms des communes	Soleil	Calice et sa patène	Ciboire	Vase pour mettre l'huile	Vase pour porter le viatique	Croix et Criste	Poids
							marcs, onces et gros
La Chapelle	1	1	1	2	1	»	6 6 1
Bourçay	1	2	1	3	»	»	10 4 6
Fontaine Raoult ..	1	1	1	1	»	»	3 6 2
Droué	2	2	1	4	»	»	10 7 4
Romilly	1	1	1	1	»	1	9 6 »
Oigny	»	1	1	1	»	»	4 » 4
Bouffry	1	1	1	1	»	»	5 4 4
Cellé	1	2	1	1	»	»	8 7 2
St-Avit	1	2	1	2	»	»	8 1 2
St-Marc	1	2	1	»	»	»	15 5 11
Chauvigny	1	3	1	4	»	»	8 » »
La Fontenelle	1	2	1	1	1	»	12 6 4
La Ville aux Clercs	1	2	1	3	»	»	10 4 »
Cormenon	1	2	1	4	»	»	9 » »
Ruan	1	1	1	1	»	»	5 6 »
Choue	1	2	1	3	»	»	12 7 6
Beauchêne	1	1	1	»	»	»	6 2 »
Le Temple	1	2	1	2	»	1	10 1 6
Savigny	1	2	1	2	2	»	18 3 »
Sargé	1	2	1	4	»	»	18 4 4
Le Gault	1	2	1	4	»	»	4 » 6
Mondoubleau	1 pied	»	»	»	»	»	» 3 4
Total	22	36	21	44	4	2	203 6 1

26

Les administrateurs du directoire du district de Neuf-Saarverden disent que les habitans de ce district nouvellement formé, sont à la hauteur de toutes les autres parties de la République; ils désirent que les communes de Bouquenon et de Neuf-Saarverden n'en fassent qu'une, sous le titre de Réunion-sur-Saar. (1)

[Neuf-Saaverden, s. d.] (2).

« Citoyen président,

Le district de Neuf-Saarverden, ci-devant pays de Nassau, organisé par le représentant Rühl, formé depuis le 13 nivôse et annexé au département du Bas-Rhin, a franchi d'un pas rapide l'espace immense qui le séparait des autres districts nés avec la Révolution.

Toutes les lois révolutionnaires sont en pleine exécution. Surtout celles pour la fabrication du salpêtre; deux ateliers sont déjà en pleine activité et notre sol nous promet des ressources immenses.

Nos ci-devant églises, jadis consacrées au mensonge et à la superstition, ont été transformées en temples de Raison où des patriotes éclairés prêchent à leur concitoyens l'union, la concorde et l'amour des lois. Ce qui n'a pas

peu contribué au progrès de la raison dans ce district c'est l'abdication qu'ont fait de leur métier la presque totalité des ministres du ci-devant culte.

Tous les hochets d'or et d'argent dont les jongleurs chrétiens se servaient pour fasciner les yeux du peuple, ont été livrés au département; ils formaient un poids de 64 livres et 40 livres de galons d'or et d'argent. Le fer, le plomb et le cuivre des églises et maisons d'émigrés, savoir: 20 341 livres de cuivre et plomb et 3 805 livres de fer ont été livrés aux arsenaux pour être convertis en bouches de feu et porter la terreur et la mort dans les rangs des esclaves.

Quoique placés sur la frontière, la vente du mobilier des émigrés se fait avec le plus grand succès et surpasse de beaucoup l'estimation qui en a été faite.

Nous n'avons qu'une réclamation à faire au nom de nos administrés, et que nous soumettons à la justice de la Convention. Notre administration en fonction depuis le 15 nivôse, dépourvue d'un grand nombre de lois, les autres lui étant parvenues très tard, elle n'a pu les faire parvenir assez tôt à leurs administrés pour pouvoir s'y conformer.

Les lois du 25 juillet 1793 qui ordonnent le dépôt des titres de créances des créanciers d'émigrés, celle du 26 nivôse qui proroge les délais accordés jusqu'au 1^{er} germinal, et celle du 13 brumaire qui déclare propriété nationale tout l'actif affecté aux fabriques et à l'acquit des fondations, sont de ce nombre.

(1) P.V., XXXV, 283. J. Sablier, n 1264.

(2) D IV^A 72, doss. 1.

L'article IV de cette dernière porte que les créanciers seront tenus de présenter leurs titres au liquidateur général de la Liquidation ou aux corps administratifs d'ici au 1^{er} germinal, et faute par eux de les remettre dans le délai fixé, ils sont dès après déchu de toute répétition envers la République.

Nous invitons en conséquence la Convention à vouloir bien proroger d'un mois les délais accordés par les lois des 13 brumaire et 26 nivôse, et à nous faire parvenir une collection complète des lois pour chaque commune de notre district.

Nous te rendons compte de la fête civique qui a eu lieu hier pour célébrer l'anniversaire de la mort de Capet, dernier tyran des français; et de la plantation des nouveaux arbres de liberté, tant à Bouquenom qu'à Neuf-Saardverden.

La cérémonie a commencé à Bouquenom. Les Républicains et Républicaines de tout âge se sont rassemblés au temple de la Raison. Les citoyens Kaiterwald, Preury, Karcher, juge du tribunal, et Nulotte, agent national du district, ont prononcé des discours qui ont ému tous les cœurs des vrais patriotes et porté la terreur dans ceux des aristocrates qui souillent encore notre sol.

Une citoyenne a fait une quête au profit des pauvres malades de la commune.

Ensuite l'on s'est porté en masse en chantant des hymnes patriotiques devant la porte principale du temple où l'on a planté deux arbres au son de la musique et d'un chœur de citoyens et citoyennes chantant des couplets analogues à la fête.

L'après-midi, le même cortège s'est rendu sur la place où l'on a planté un nouvel arbre. Le citoyen Marin y a tenu un discours propre à perpétuer la haine des tyrans et l'amour de la liberté et de l'égalité. De là, le cortège se rendit à Neufsaarverden. Les deux communes se réunirent au temple de la Raison, où l'agent national du district et celui de la commune de Neufsaarverden prononcèrent des discours qui enflammèrent tous les cœurs de ces bons patriotes nouvellement conquis à la liberté qui témoignèrent leur contentement par des cris mille fois répétés: Haine éternelle aux tyrans, Vive la République française une et indivisible. De là on se rendit sur la place où les jeunes adolescents des deux sexes, l'espoir de la patrie, plantèrent un jeune arbre qui en croissant, leur rappellera leurs sermens et l'époque heureuse où un peuple libre et généreux les affilia et les délivra de la fange du despotisme où leurs ancêtres ont croupi si longtemps.

Les citoyens en plantèrent un second sur le côté opposé à la place; il fut orné par les citoyennes de la commune d'une couronne de lauriers ornée de rubans tricolores.

La fête se termina par un rondu patriotique et par des vœux pour la prospérité des armes de la République et la destruction des tyrans et de leurs cohortes.

Nous terminerons par émettre le vœu des communes de Bouquenom et Neufsaarverden qui ne se trouvent séparées que par la Sarre, mais réunies par les sentiments de la fraternité, pour que la Convention décrète leur réunion en une seule commune sous le nom de *Réunion-sur-Sarre*; il en résultera des avan-

tages mutuels pour les deux communes, et la Convention, par cet acte de bienfaisance, acquerra de nouveaux droits à la reconnaissance de ses concitoyens.

Nous applaudissons à toutes les mesures révolutionnaires et de salut public prises par la Convention, et nous invitons nos braves Montagnards à rester à leur poste; le gouvernail ne peut être en de meilleures mains, vous avez bien mérité de la patrie, nous venons de tressaillir de joie en lisant dans les derniers papiers publics qu'une horrible conspiration a été découverte par votre vigilance et par vos soins; que les monstres qui l'ont tramée paient de leur tête le prix dû à un pareil forfait! Le peuple n'exterminera-t-il donc pas à jamais les scélérats qui veulent le diviser pour l'égorger! Que la justice nationale le venge donc encore une fois de tous ses ennemis.

Vive la République, Vive la Montagne. »

WILKENS, DOPFFER, MILLOTTE (*agent nat.*), SAVONS [et un nom illisible].

27

La commune de Puy-la-Montagne (1) instruit la Convention qu'elle s'occupe sans relâche de l'extraction du nitre.

Mention honorable, insertion au bulletin. (2)

[*Puy-la-Montagne, s.d.*] (3).

« Courage, Législateurs; continuez vos utiles et glorieux travaux; en vain, de toutes parts, mille et mille conspirations vous assaillent; restez toujours fermes et inébranlables sur la Montagne sainte; le génie de la France veille sur vous, et leurs flots impuissants viendront se briser contre ce roc sacré d'où vous lancez la foudre sur les tyrans et les traîtres. Restez à votre poste jusqu'à ce qu'ils soient tous exterminés; jusqu'à ce que la puissance du peuple s'élevant partout sur les débris des trônes, des despotes et des hochets du fanatisme, n'offre plus sur la surface de la terre que des peuples d'amis et de frères; vrais enfants de la nature et rendant à la divinité le seul culte qui lui convient, celui de la raison. Nous nous occupons sans relâche de l'extraction des terres et de la fabrication du salpêtre, notre richesse en ce genre est bien au dessous de notre zèle et de notre bonne volonté; notre sol est loin de répondre à nos désirs mais nous ne comptons pour rien la dépense et le travail et nous espérons offrir aussi à la patrie notre contingent pour concourir à la destruction des despotes. »

MARTIN, LAMBERT, VILLETTE, MARTIN, DREUX, L. BELLIOU, MENY, FORTIN, GUYADE, GAZIER, TIESSE, LEQUIN, LEPelletier.

(1) Ci-dev^t Châteauneuf-en-Thimerais.

(2) P.V., XXXV, 283. B^{tn}, 29 germ.(2^o suppl^t).

(3) C 298, pl. 1044, p. 11.